

**LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 OCTOBRE 2022
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HAVELOCK**

**MUNICIPALITY OF THE TOWNSHIP OF HAVELOCK
PROVINCE OF QUEBEC
REGULAR MEETING HELD ON OCTOBER 11TH , 2022**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil municipal, le mardi 11 octobre 2022 à compter de 20h00 à l'Hôtel de ville sise au 481 route 203 à Havelock QC, laquelle est enregistrée.

MINUTES of the regular meeting of the Municipal council on Tuesday October 11th , 2022 at 8:00 p.m. at the City Hall located at 481 route 203 Havelock QC, which meeting is recorded.

Sont présent(e)s à cette réunion à l'Hôtel de ville
The people below are present at this meeting at the Town hall

M. Philippe Bourdeau, maire suppléant;
Mme Hélène Lavallée, conseillère/councillor n°1;
M. Gregg Edwards, conseiller/councillor n° 3;
Mme Vivianne Bleau, conseillère/councillor n° 4;
M. Michael Allen, conseiller/councillor n° 5;
M. Christopher Sherrington, conseiller/councillor n° 6.

Est également présente à cette réunion à l'Hôtel de ville
Is also present, at this meeting at the Town Hall

Mylène Vincent, Directrice générale et greffière-trésorière / Director General and Clerk-Treasurer

La personne qui préside la séance, soit le Maire suppléant informe le conseil qu'à moins qu'elle ne manifeste expressément le désir de le faire, elle ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que le lui permet la loi. En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, la personne qui préside la séance soit le Maire suppléant, ne votera pas sur les décisions tel que le lui permet la loi. / The person presiding over the meeting, i.e. the Mayor, informs Council that unless he expressly wishes to do so, he will not vote on the proposals submitted to Council as permitted by law. Consequently, unless otherwise specified in these minutes, the person presiding over the meeting, i.e. the Mayor, shall not vote on decisions as permitted by law.

1-VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 20h00, M. Philippe Bourdeau, président d'assemblée, déclare la séance ouverte après vérification du quorum. Un constat est fait par l'ensemble des membres du conseil à l'effet qu'ils ont bien reçu l'avis de convocation.

1-VERIFICATION OF QUORUM AND OPENING OF MEETING

At 08:00, Mr. Philippe Bourdeau president of assembly, declare the meeting open after checking the quorum. A report is made by all the members of the board to the effect that they have received the notice of meeting.

2022-10-240

2-LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Vivianne Bleau
Appuyé par Hélène Lavallée
Et résolu unanimement par les conseillers présents

QUE l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout des items suivants :

- 07D : MANDAT POUR MAGASINAGE ET NÉGOCIATION
- 07E : ENTENTE AVEC ST-CHRYSOSTOME

ADOPTÉE

2-READING AND ADOPTION OF THE AGENDA

It is moved by Vivianne Bleau
Seconded by H  l  ne Lavall  e
And unanimously carried by the councillors present

THAT the agenda be adopted as proposed.

ADOPTED

P  RIODE DE QUESTIONS/ QUESTION PERIOD

Les citoyens pr  sents dans la salle sont invit  s    tour de r  le    poser leurs questions au conseil municipal. / Citizens in the room are invited in turn to ask questions to the Municipal Council.

2022-10-241

3A-ADOPTION DU PROC  S-VERBAL DE LA S  ANCE ORDINAIRE DU 6 SEPTEMBRE 2022

Il est propos   par Michael Allen
Appuy   par Vivianne Bleau
Et r  solu unanimement par les conseillers pr  sents

QUE le proc  s-verbal de la s  ance ordinaire du 6 septembre 2022 soit adopt   tel que pr  sent  .

ADOPT  E

3A-ADOPTION OF THE MINUTES FOR THE SEPTEMBER 6TH, 2022 - REGULAR MEETING

It is moved by Michael Allen
Seconded by Vivianne Bleau
And unanimously carried by the councillors present

THAT the minutes of the regular meeting held on September 6th, 2022 be adopted as presented.

ADOPTED

2022-10-242

4- ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES PAY  S ET    PAYER EN DATE DU 11 OCTOBRE 2022

Mme Myl  ne Vincent, directrice g  n  rale et greffi  re-tr  sori  re, d  pose la liste des comptes pay  s et    payer au 11 octobre 2022.

Total des comptes pay��s en date du 11 octobre 2022	100 822.32\$
Total de comptes �� payer en date du 11 octobre 2022	5 869.40\$
Total des salaires du 7 septembre 2022 au 11 octobre 2022	12 366.78\$
Total des remises	1 825.84\$
Total	120 884.34\$

Cons  quemment, il est propos   par Christopher Sherrington
Appuy   par H  l  ne Lavall  e
Et r  solu unanimement par les conseillers pr  sents

D'ADOPTER la liste pr  sent  e des comptes pay  s et    payer tel que d  crit ici-bas et d'en autoriser le paiement **ET QUE** la liste soit d  pos  e aux archives.

ADOPT  E

4-ADOPTION OF THE ACCOUNT PAID AND TO BE PAID REPORT – OCTOBER 11TH, 2022

Mrs Myl  ne Vincent, director general and secretary-treasurer, depose the account payables report for October 11th, 2022.

Total of paid accounts on October 11 th , 2022	100 822.32\$
Total of accounts to be paid on October 11 th , 2022	5 869.40\$

Total of the salaries from September 7 th , 2022 to October 11 th , 2022	12 366.78\$
Total of deductions	1 825.84\$
Total	130 594.90\$

Consequently, it is moved by Christopher Sherrington

Seconded by H  l  ne Lavall  e

And unanimously carried by the councillors

TO ADOPT the submitted list of accounts paid which will be filed in the archives **AND TO AUTHORIZE** its payment,

ADOPTED

2022-10-243

5A – APPUI AUX PRODUCTEURS ET PRODUCTRICES AC  RICOLLES DU QU  BEC

ATTENDU QUE l'ac  riculture est une activit   importante qui contribue    l'essor   conomique    la vitalit   des municipalit  s et des MRC en r  gion ac  ricole, notamment par ses 13 300 producteurs et productrices regroup  s au sein de 8 000 entreprises;

ATTENDU QUE le Qu  bec est un leader mondial de la production de sirop d'  rable repr  sentant 71 % de l'ensemble de la production;

ATTENDU QUE les exportations des produits de l'  rable sont en forte hausse ces derni  res ann  es, dont 21 % en 2020 et 22 % en 2021;

ATTENDU QUE les produits de l'  rable faits au Qu  bec sont export  s dans 71 pays;

ATTENDU QUE la production de sirop d'  rable du Qu  bec a atteint un nouveau sommet avec une production de 211 millions de livres en 2022;

ATTENDU QUE cette production record engendrera pour la p  riode 12 582 emplois   quivalents temps plein, contribuera    hauteur de 1,133 milliard de dollars au produit int  rieur brut (PIB) et des revenus en taxes et imp  ts de 142,87 millions de dollars au Qu  bec et dans le reste du Canada;

ATTENDU QUE le gouvernement du Qu  bec doit maximiser les b  n  fices   conomiques et sociaux des ressources naturelles appartenant    tous les Qu  b  cois et toutes les Qu  b  coises;

ATTENDU QUE les bienfaits   cologiques des superficies d'  rabli  re actuellement en production ac  ricole sont   valu  s    1,62 milliard de dollars par ann  e;

ATTENDU QUE pour le m  me 100 hectares d'une   rabli  re en for  t publique, les retomb  es   conomiques de la production et la transformation de sirop d'  rable sont de 40    75 % sup  rieurs    la r  colte et la transformation de feuillus durs;

ATTENDU QUE l'ac  riculture est une activit   durable qui permet la cohabitation des usages en for  t publique et la pr  servation de la faune et de la flore;

ATTENDU QUE le sirop d'  rable fait partie de l'identit   culturelle et gastronomique qu  b  coise et que le gouvernement du Qu  bec a d  sign   les traditions du temps des sucres comme   l  ment du patrimoine immat  riel du Qu  bec;

ATTENDU QUE le minist  re des For  ts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a pr  sent   le 26 mai 2022 son Plan directeur minist  riel pour le d  veloppement de l'ac  riculture en for  t publique (Plan directeur) qui a pour objectif d'encadrer, de mani  re coh  rente    l'  chelle provinciale, le d  veloppement de l'ac  riculture en for  t publique;

ATTENDU QUE le Plan directeur a fait l'objet de consultations publiques jusqu'au 26 juillet 2022;

ATTENDU QUE le MFFP et les Producteurs et productrices acéricoles du Québec (PPAQ) sont présentement en négociations sur le développement de l'acériculture en forêt publique;

ATTENDU QUE les PPAQ estiment qu'il faudra l'ajout de 36 millions d'entailles supplémentaires en forêt publique d'ici 2080, ce qui représente 200 000 hectares de forêt publique, pour assurer le futur à court, moyen et long terme de l'acériculture au Québec;

ATTENDU QU'il est nécessaire de protéger le potentiel acéricole et les érables du Québec pour assurer le développement de l'industrie acéricole.

Par conséquent, il est proposé par Gregg Edwards

Appuyé par Michael Allen

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE RECONNAÎTRE l'importante contribution économique, sociale et environnementale de l'acériculture pour les régions du Québec;

D'APPUYER les PPAQ dans leurs représentations auprès du MFFP afin qu'il favorise les différents usages en forêt publique dans une vision à long terme qui concilie les intérêts de la sylviculture avec l'acériculture en assurant la sauvegarde du potentiel acéricole nécessaire à la croissance de l'industrie de l'érable, et ce dans une perspective de conservation du patrimoine forestier québécois.

ADOPTÉE

*Cette résolution est disponible en français seulement / This resolution is available in French only.

2022-10-244

5B – COMMUNICATION AUX PERSONNES AGÉES DE 70 ANS ET PLUS

CONSIDÉRANT QUE plus de 150 résidents du Canton de Havelock sont âgés de 70 ans et plus;

CONSIDÉRANT QUE les appels de courtoisies effectués durant le confinement du à la COVID-19 furent appréciés par les citoyens;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs résidents âgés de 70 ans et plus vivent seuls;

CONSIDÉRANT QUE cette proposition a été déposée par M. Gregg Edwards qui a soumis un projet détaillé **ET QUE** les membres du conseil en ont pris connaissance.

En conséquence, il est proposé par Christopher Sherrington

Appuyé par Vivianne Bleau

Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'EFFECTUER les communications aux personnes âgées de 70 ans et plus selon les modalités proposées par M. Gregg Edwards.

ADOPTÉE

5B – COMMUNICATION TO PEOPLE AGED 70 AND OVER

WHEREAS more than 150 residents of the Township of Havelock are 70 years of age or older;

WHEREAS the courtesy calls made during the lockdown at COVID-19 were appreciated by the citizens;

WHEREAS many residents aged 70 years and over live alone;

WHEREAS this proposal was submitted by Mr. Gregg Edwards who has submitted a detailed project AND THAT the members of council have read it.

Therefore, it was moved by Christopher Sherrington

Seconded by Vivianne Bleau

And unanimously resolved by the members present

TO MAKE the communications to the persons aged 70 years old and more according to the terms proposed by Mr. Gregg Edwards.

ADOPTED

2022-10-245

5C–OFFRE DE SERVICE JURIDIQUE DE TYPE « CONTENTIEUX »

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service de DUNTON RAINVILLE S.E.N.C.R.L. propose un renouvellement de l'offre de service juridique de type « contentieux » pour la période du 1^{er} octobre 2022 ou 30 septembre 2023 au coût mensuel de 200.00\$ plus les taxes applicables ;

CONSIDÉRANT l'offre de service comprend toutes les communications téléphoniques, toute opinion verbale et confirmation écrite, la vérification des actes ou résolution, perceptions de taxes municipales impayées, etc.

En conséquence, il est proposé par Christopher Sherrington

Appuyé par Gregg Edwards

Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE RENOUVELER l'offre de services juridique de type « contentieux » avec DUNTON RAINVILLE S.E.N.C.R.L..

ADOPTÉE

5C – OFFER OF LEGAL SERVICES OF THE “LITIGATION” TYPE

WHEREAS the offer of service from DUNTON RAINVILLE S.E.N.C.R.L. proposes a renewal of the offer of legal services of the "litigation" type for the period of October 1, 2022 or September 30, 2023 at a monthly cost of \$200.00 plus applicable taxes;

WHEREAS that the offer of service includes all telephone communications, all verbal opinions and written confirmation, verification of acts or resolutions, collection of unpaid municipal taxes, etc.

Consequently, it is proposed by Christopher Sherrington

Seconded by Gregg Edwards

And unanimously carried by those present

TO RENEW the offer of legal services of the "litigation" type with DUNTON RAINVILLE S.E.N.C.R.L..

ADOPTED

2022-10-246

5D – COMITÉ – ACCÈS À L'INFORMATION ET LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

CONSIDÉRANT que la Municipalité du Canton de Havelock est un organisme public au sens de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (c. A-2.1) (ci-après appelée la « *Loi sur l'accès* »);

CONSIDÉRANT les modifications apportées à la *Loi sur l'accès* par la *Loi modernisant les dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels* (2021, c. 25);

CONSIDÉRANT que l'article 8.1 a été ajouté à la *Loi sur l'accès*, lequel est entré en vigueur le 22 septembre 2022, obligeant les organismes publics à mettre en place un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels, lequel sera chargé de soutenir l'organisme dans l'exercice de ses responsabilités et dans l'exécution de ses obligations en vertu de la *Loi sur l'accès*;

CONSIDÉRANT qu'il est possible qu'un règlement du gouvernement vienne exempter tout ou partie des organismes publics de former ce comité ou modifier les obligations d'un organisme en fonction de critères qu'il définit;

CONSIDÉRANT qu'à ce jour, un tel règlement n'a pas été édicté, de telle sorte que la Municipalité du Canton de Havelock doit constituer un tel comité;

Par conséquent, il est proposé par Michael Allen

Appuyé par Gregg Edwards

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

- **QUE** soit formé un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels conformément à l'article 8.1 de la *Loi sur l'accès*;
- **QUE** ce comité soit composé des personnes qui occupent les fonctions suivantes au sein de la Municipalité du Canton de Havelock:
 - o du responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels, le maire ou le maire suppléant, le cas échéant;
 - o du directeur général.
- **QUE** ce comité sera chargé de soutenir la Municipalité Du Canton de Havelock dans l'exercice de ses responsabilités et dans l'exécution de ses obligations en vertu de la *Loi sur l'accès*;
- **QUE** si un règlement est édicté par le gouvernement, ayant pour effet d'exclure la Municipalité du Canton de Havelock de l'obligation de former un tel comité, la présente résolution cessera d'avoir effet à compter de l'entrée en vigueur de ce règlement.

ADOPTÉE

*Cette résolution est disponible en français seulement / This resolution is available in French only.

2022-10-247

5E – DÉPÔT DE LA LISTE DES ÉLUS AYANT DÉPOSÉ UNE DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES À JOUR

Conformément aux dispositions de l'article 357 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, les conseillers suivants déposent leur mise à jour de déclaration des intérêts pécuniaires :

- Philippe Bourdeau;
- Hélène Lavallée;
- Gregg Edwards;
- Vivianne Bleau;
- Michael Allen;
- Christopher Sherrington.

5E – DSUBMISSION OF THE UPDATED DECLARATIONS MADE BY THE MEMBERS OF THE MUNICIPAL COUNCIL

By following provisions of article 357 of the Act regarding the elections and referendums in municipalities, the following advisers file their updated declaration of pecuniary interest:

- Philippe Bourdeau;
- Hélène Lavallée;
- Gregg Edwards;
- Vivianne Bleau;
- Michael Allen;
- Christopher Sherrington.

2022-10-248

5F–AUTORISATION POUR OUVERTURE DU COMPTE AVANTAGE ENTREPRISE DESJARDINS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité peut ouvrir un Compte Avantage Entreprise Desjardins qui permettra de cumuler des intérêts.

En conséquence, il est proposé par Gregg Edwards
Appuyé par Christopher Sherrington
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'AUTORISER la directrice générale a ouvrir une Compte Avantage Entreprise Desjardins au nom de la Municipalité du Canton de Havelock **ET DE L'AUTORISER** à effectuer des virements entre comptes lorsqu'il s'avèrera nécessaire de le faire.

ADOPTÉE

5F – AUTHORIZATION TO OPEN A DESJARDINS CORPORATE ADVANTAGE ACCOUNT

WHEREAS the municipality can open a Desjardins Business Advantage Account which will allow the accumulation of interests.

Consequently, it is proposed by Gregg Edwards
Seconded by Christopher Sherrington
And unanimously carried by those present

TO AUTHORIZE the Director General to open a Desjardins Business Advantage Account in the name of the Municipality of the Township of Havelock **AND TO AUTHORIZE**

ADOPTED

6A – RAPPORT DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DU CANTON DE HEMMINGFORD

Mme Mylène Vincent, directrice générale et greffière-trésorière dépose le rapport du Service de sécurité incendie du Canton de Hemmingford pour le Municipalité du Canton de Havelock pour la période se terminant le 30 septembre 2022.

6A – FILING OF THE REPORT FROM THE CANTON DE HEMMINGFORD FIRE SAFETY SERVICE FOR HAVELOCK

Mrs. Mylène Vincent, Director General and Clerk-Treasurer, tables the report of the Township of Hemmingford Fire Department for the Municipality of the Township of Havelock for the period ending September 30, 2022.

2022-10-249

6B–OFFRE DE SERVICE SPCA

Il est proposé par Hélène Lavallée
Appuyé par Christopher Sherrington
Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE REPORTER ce point à la prochaine séance.

ADOPTÉE

6B – OFFER OF SERVICES FROM SPCA

It is proposed by Hélène Lavallée
Seconded by Christopher Sherrington
And unanimously carried by those present

TO POSTPONE this item to the next meeting.

ADOPTED

2022-10-250

**6C–MANDAT POUR RENCONTRER LE MAIRE DU CANTON DE HEMMINGFORD-
– ENTENTE DE SERVICES SÉCURITÉ INCENDIE**

CONSIDÉRANT QU' en décembre 2021, la Canton de Havelock a subi une tempête de vent violents qui a généré une facture de plus de 20 000\$ pour environ 113 minutes d'intervention sur le terrain;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de discuter des modalités de facturation lors d'événements extraordinaire, tel le sinistre du 11, 12 et 13 décembre 2021.

**En conséquence, il est proposé par Vivianne Bleau
Appuyé par Hélène Lavallée
Et résolu unanimement par les conseillers présents**

DE MANDATER :

- Gregg Edwards
- Philippe Bourdeau

à rencontrer le maire de Hemmingford afin de discuter des modalités de facturation lors d'événements extraordinaires.

ADOPTÉE

6C – MANDATE TO MEET WITH THE MAYOR OF THE TOWNSHIP OF HEMMINGFORD – FIRE DEPARTMENT

WHEREAS in December 2021, the Township of Havelock suffered a severe wind storm which generated a bill of over \$20,000 for approximately 113 minutes of intervention on the ground;

WHEREAS there is a need to discuss the terms and conditions of billing during extraordinary events, such as the disaster of December 11, 12 and 13, 2021.

**Consequently, it is proposed by Vivianne Bleau
Seconded by Hélène Lavallée
And unanimously carried by those present**

TO MANDATE :

- Gregg Edwards
- Philippe Bourdeau

To meet with the Mayor of Huntingdon to discuss the billing terms for special events.

ADOPTED

2022-10-251

7A- DÉNEIGEMENT HOTEL DE VILLE-GARAGE MUNICIPAL – BORNE SÈCHE – ENCLOS DES CONTENEURS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu les offres suivantes pour le déneigement de l'hôtel de ville, du garage, de la borne sèche sur Covey Hill et l'enclos des conteneurs :

SOUSSIONNAIRES	Hôtel de ville, garage et borne sèche	Enclos des conteneurs	Total avant taxes
Transport Lavallée	\$ 6 100.00	\$2 000.00	\$ 8 100.00
T-A-9 enr. René Martel	\$2 500.00	\$1 900.00	\$4 400.00

**Pour ces raisons, il est proposé par Michael Allen
Appuyé par Hélène Lavallée
Et résolu unanimement par les conseillers**

D'OCTROYER le contrat du déneigement du stationnement de l'édifice municipal, de la façade du garage, de la borne sèche sur chemin Covey Hill et de l'enclos des conteneurs du secteur privé à T-A-9 enr. René Martel pour une somme de 4 599.00\$ taxes incluses pour la saison hivernal 2022-2023.

ADOPTÉE

7A – SNOW REMOVAL TOWN HALL- MUNICIPAL GARAGE – DRY HYDRANT – CONTAINER ENCLOSURE

WHEREAS the Municipality has received the following offers for the snow removal of the Town Hall, the garage, the dry hydrant on Covey Hill and the container enclosure;

Biders	Town hall, garage and fire hydrant	Container enclosure	Total before taxes
Transport Lavallée	\$ 6 100.00	\$2 000.00	\$ 8 100.00

T-A-9 enr. René Martel	\$2 500.00	\$1 900.00	\$4 400.00
------------------------	------------	------------	------------

Consequently, it is moved by Michael Allen
Seconded by Hélène Lavallée
And unanimously carried by the councillor present

TO AWARD the contract for the snow removal of the parking lot of the municipal building, the front of the garage, the dry hydrant on Covey Hill road and the enclosure of the containers in the private sector to T-A-9 enr. René Martel for an amount of \$4,599.00 including taxes for the winter season 2022-2023.

ADOPTED

2022-10-252

**7B-MANDAT POUR RENCONTRER LE MAIRE DU CANTON DE HEMMINGFORD-
- DIVISION MONTÉE GIROUX ET POUPART**

CONSIDÉRANT QUE la limite territoriale Est du Canton de Havelock et du Canton de Hemmingford sont partiellement situées sur la montée Giroux et la Montée Poupart;

CONSIDÉRANT QU'en 1964 un Deed of Agreement a été signé par la Corporation municipale de Havelock et de Hemmingford, partageant les responsabilités d'entretien des clôtures, des fossés, des broussailles et du déneigement;

CONSIDÉRANT QUE cette entente intermunicipale ne mentionne pas le partage des responsabilités relatives à l'entretien du pavage, du marquage des lignes, de l'entretien des ponceaux et des ponts ;

CONSIDÉRANT QUE le moment est opportun d'ouvrir les discussions entre les deux municipalités ;

En conséquence, il est proposé par Christopher Sherrington
Appuyé par Vivianne Bleau
Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE MANDATER :

- Gregg Edwards
- Philippe Bourdeau

à rencontrer le maire de Huntingdon afin de discuter d'une mise à jour de l'entente intermunicipale sur la répartition des responsabilités relatives à la Montée Giroux et à la montée Poupart.

ADOPTÉE

**7B - MANDATE TO MEET WITH THE MAYOR OF THE TOWNSHIP OF
HEMMINGFORD - MONTÉE GIROUX AND POUPART DIVISION**

WHEREAS the eastern territorial boundary of the Township of Havelock and the Township of Hemmingford are partially located on Montée Giroux and Montée Poupart;

WHEREAS in 1964 a Deed of Agreement was signed by the Municipal Corporation of Havelock and Hemmingford, sharing the responsibilities for the maintenance of fences, ditches, brush and snow removal;

WHEREAS this intermunicipal agreement does not mention the sharing of responsibilities for the maintenance of paving, line marking, culverts and bridges;

WHEREAS the time is right to open discussions between the two municipalities;

Consequently, it is proposed by Christopher Sherrington
Seconded by Vivianne Bleau
And unanimously carried by those present

TO MANDATE :

- Gregg Edwards
- Philippe Bourdeau

to meet with the Mayor of Huntingdon to discuss an update of the intermunicipal agreement on the distribution of responsibilities regarding Montée Giroux and Montée Poupart.

ADOPTED

2022-10-253

7C-SERVICE DE DÉNEIGEMENT DES VOIES MUNICIPALES – SÉAO 2022-09-02

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de l'appel d'offres no.2022-09-02 Contrat pour le déneigement et l'entretien d'hiver du réseau routier de la Municipalité du Canton de Havelock, la municipalité a reçu deux soumissions, voici le résultat après vérification du calcul arithmétique :

SOUSSIONNAIRE	COÛTS (TAXES INCLUSES)
Excavation Erwin Inc.	\$ 2 115 715.29
Excavation Bourdeau Inc.	\$ 2 000 000.00

CONSIDÉRANT QUE la municipalité n'est pas tenue à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, ni à encourir aucune obligation, ni aucun frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires et se réserve le droit de passer outre à une irrégularité mineure dans le cas de la plus basse soumission. Aussi, la Municipalité se réserve le droit de refuser toute soumission advenant que les soumissions soient plus élevées que les taux de marché.

**En conséquence, il est proposé par Michael Allen
Appuyé par Hélène Lavallée
Et résolu à l'unanimité des conseiller présents**

DE REFUSER les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres SEAO no. 2022-09-02

ADOPTÉE

7C- MUNICIPAL ROAD SNOW REMOVAL SERVICE - SEAO 2022-08-01

WHEREAS within the framework of the call for tenders no.2022-09-02 Contract for the snow removal and winter maintenance of the road network of the Municipality of the Township of Havelock, the municipality has received two tenders, here is the result after verification of the arithmetic calculation;

Biders	COSTS (TAXES INCLUDED)
Excavation Erwin Inc.	\$ 2 115 715.29
Excavation Bourdeau Inc.	\$ 2 000 000.00

WHEREAS the Municipality is not obliged to accept the lowest or any of the bids received, nor to incur any obligation or costs of any kind towards the bidder or bidders and reserves the right to disregard a minor irregularity in the case of the lowest bid. Also, the Municipality reserves the right to refuse any bid should the bids be higher than the market rates.

**It is moved by Michael Allen
Seconded by Hélène Lavallée
And unanimously carried by the councillors present**

TO REJECT the bids received in response to SEAO #2022-09-02

ADOPTED

2022-10-254

7D-MANDAT POUR L'OBTENTION DE SOUMISSION POUR UN CAMION DE DÉNEIGEMENT

CONSIDÉRANT QUE le conseil du Canton de Havelock souhaite effectuer l'achat d'un camion de déneigement pour les voies municipales;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite mandater deux de ses membres pour le magasinage, la négociation du prix et l'obtention de soumission pour l'achat d'un camion de déneigement de 6 ou 10 roues;

**Pour ces motifs, il est proposé par Christopher Sherrington
Appuyé par Gregg Edwards**

Et résolu par les conseillers présents

DE MANDATER

- Michael Allen, conseiller
- Philippe Bourdeau, maire suppléant

À magasiner, négocier un prix et obtenir une soumission pour fin d'approbation par le conseil municipal pour l'achat d'un camion de déneigement.

ADOPTÉE

07D - MANDATE TO OBTAIN A TENDER FOR A SNOW REMOVAL TRUCK

WHEREAS the Council of the Township of Havelock wishes to purchase a snow removal truck for the municipal roads;

WHEREAS the council wishes to mandate two of its members to store, negotiate the price and obtain a quote for the purchase of a 6 or 10 wheel snow removal truck;

Consequently, it is proposed by Christopher Sherrington
Seconded by Gregg Edwards
And unanimously carried by those present

TO MANDATE :

- Gregg Edwards
- Philippe Bourdeau

To store, negotiate a price and obtain a quote for approval by the municipal council for the purchase of a snow removal truck.

ADOPTED

2022-10-255

7E-ENTENTE INTERMUNICIPALE AVEC SAINT-CHRYSOSTOME – DÉPÔT DE SEL

CONSIDÉRANT QUE le conseil du Canton de Havelock souhaite effectuer l'achat d'un camion de déneigement pour les voies municipales et d'une seconde déneigeuse;

CONSIDÉRANT QUE le déneigement des voies municipales nécessite un approvisionnement en sel, un lieu pour le déposer et la machinerie pour remplir les boîtes des camions;

CONSIDÉRANT la possibilité d'établir une entente intermunicipale pour l'utilisation du dépôt à sel et de la machinerie de la Municipalité de Saint-Chrysostome;

CONSIDÉRANT la possibilité d'échanger des services entre les deux municipalités avec l'utilisation des machineries disponibles de part et d'autre;

Pour ces motifs, il est proposé par Christopher Sherrington
Appuyé par Hélène Lavallée
Et résolu par les conseillers présents

D'ENVOYER une demande écrite à St-Chrysostome afin d'établir une entente intermunicipale sur les points suivants :

- Accès et utilisation du dépôt à sel
- Possibilité de fourniture de sel par St-Chrysostome ou l'achat de sel par le Canton de Havelock livré au dépôt à sel;
- Possibilité d'échange de services lors de tempête et de bris d'équipement;
- Établir les coûts relatifs aux services visés par l'entente intermunicipale pour les deux Municipalités

ADOPTÉE

SNOW REMOVAL SERVICE FOR MUNICIPAL ROADS - SEAO 2022-09-02

WHEREAS the Council of the Township of Havelock wishes to purchase a snow removal truck for municipal roads and a second snow removal machine

WHEREAS the snow removal of municipal roads requires a supply of salt, a place to deposit it and the machinery to fill the boxes of trucks

WHEREAS the possibility of establishing an intermunicipal agreement for the use of the salt depository and the machinery of the Municipality of Saint-Chrysostome

WHEREAS the possibility of exchanging services between the two municipalities with the use of machinery available on both sides;

For these reasons, it was moved by Christopher Sherrington

Seconded by Hélène Lavallée

And unanimously carried by those present

TO SEND a written request to St-Chrysostome in order to establish an intermunicipal agreement on the following points

- Access and use of the salt deposit
- Possibility of supply of salt by St-Chrysostome or purchase of salt by the Township of Havelock delivered to the salt depot;
- Possibility of exchanging services during storms and equipment breakdowns;
- To establish the costs for the services covered by the intermunicipal agreement for both municipalities.

ADOPTED

8A - DÉPÔT DU RAPPORT D'ACTIVITÉS DE L'URBANISTE POUR SEPTEMBRE 2022

Mme Vincent, directrice générale et greffière-trésorière dépose le rapport d'activités du service de l'urbanisme pour le mois de septembre 2022.

8A - FILING OF THE MONTHLY REPORT -URBANISTS – SEPTEMBER 2022

The Director General and Clerk-Treasurer, submits the planning department's activity report for the month of September 2022.

8B – PLAINTE PONCEAU RUE LABERGE

Philippe Bourdeau, maire suppléant, énonce les motifs de la plainte concernant le ponceau de la rue Laberge. Une lettre sera envoyée au propriétaire du ponceau pour en effectuer le nettoyage.

8B- COMPLAINT CULVERT LABERGE STREET

Philippe Bourdeau, acting pro-mayor, states the reasons of the complaint concerning the culvert on Laberge Street. A letter will be sent to the owner of the culvert to clean it.

2022-10-256

8C-DUNTON RAINVILLE – OUVERTURE DE DOSSIER –ÉTUDE DU PROJET DE LOTISSEMENT

CONSIDÉRANT QU'un projet de lotissement a été déposé au bureau du service de l'urbanisme;

En conséquence, il est proposé par Vivianne Bleau

Appuyé par Hélène Lavallée

Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'OUVRIR un dossier avec Dunton Rainville afin d'étudier le projet de lotissement déposé par M. Marco Charland.

ADOPTÉE

8C – DUNTON RAINVILLE – OPENING OF FILE – STUDY OF A SUBDIVISION PROJECT

WHEREAS a subdivision proposal has been submitted to the Urban Planning Department

Consequently, it is proposed by Vivianne Bleau
Seconded by Hélène Lavallée
And unanimously carried by those present

TO OPEN a file with Dunton Rainville in order to study the subdivision project submitted by Mr. Marco Charland.

ADOPTED

2022-10-257

9A- COMPOSTEURS DOMESTIQUES – PROGRAMME D'AIDE AU COMPOSTAGE DOMESTIQUE ET COMMUNAUTAIRE

Il est proposé par Hélène Lavallée
Appuyé par Christopher Sherrington
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE REPORTER le sujet à la prochaine séance.

ADOPTÉE

9A – DOMESTIC COMPOSTERS - DOMESTIC AND COMMUNITY COMPOSTING ASSISTANCE PROGRAM

It is moved by Hélène Lavallée
Seconded by Christopher Sherrington
And unanimously carried by the councillor present

TO POSTPONE this subject to the next meeting.

ADOPTED

2022-10-258

9B- APPELS D'OFFRES REGROUPÉS - GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES : MATIÈRES RECYCLABLES

ATTENDU QUE le contrat de la municipalité du Canton de Havelock relatif à la gestion des matières résiduelles visant « la collecte, le transport, le tri et le conditionnement des matières recyclables » arrive à échéance au 31 décembre 2022 ;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 4 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, chapitre C-47.1), les municipalités locales ont la compétence dans le domaine de l'environnement et qu'elles peuvent déléguer tout ou une partie des activités du domaine de la gestion des matières résiduelles à la MRC (articles 569 et 578 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et articles 29.5 et 29.6 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ;

ATTENDU QUE la gestion des contrats par les MRC dans le domaine de la gestion des matières résiduelles nécessite une délégation de compétence de la part des municipalités locales ;

ATTENDU QUE la possibilité pour une MRC de lancer des appels d'offres regroupés dans le domaine de la gestion des matières résiduelles et d'octroyer le contrat au nom des municipalités locales par la conclusion d'une entente de délégation de ces pouvoirs ;

ATTENDU QUE la municipalité du Canton de Havelock doit signifier son intérêt pour le lancement d'un appel d'offres regroupé avec la MRC du Haut-Saint-Laurent, à titre de « délégataire » pour octroyer un contrat de « la collecte, le transport, le tri et le conditionnement des matières recyclables »;

ATTENDU QUE la MRC du Haut-Saint-Laurent, à titre de « délégante », préparera les documents d'appels d'offres en collaboration avec les municipalités visées, à titre de « municipalité délégante »;

ATTENDU QUE la délégation se limite au processus d'appel d'offres et d'octroi de contrat, la municipalité du Canton de Havelock étant responsable du suivi de l'exécution ainsi que tous les autres aspects relatifs au contrat octroyé.

En conséquence, il est proposé par Michael Allen
Appuyé par Vivianne Bleau
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité du Canton de Havelock délègue à la MRC du Haut-Saint-Laurent le pouvoir de procéder au lancement d'appel d'offres et d'octroyer le contrat de « la collecte, le transport, le tri et le conditionnement des matières recyclables » en son nom.

QUE la municipalité du Canton de Havelock sera seule et unique responsable du suivi de l'exécution ainsi que tous les autres aspects relatifs au contrat octroyé dans le cadre de la présente délégation.

ADOPTÉE

*Cette résolution est disponible en français seulement / This resolution is available in French only.

2022-10-259

9C- APPELS D'OFFRES REGROUPÉS - GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES : DÉCHETS DOMESTIQUES

ATTENDU QUE le contrat de la municipalité du Canton de Havelock relatif à la gestion des matières résiduelles visant « la collecte, le transport et l'élimination des déchets domestiques » arrive à échéance au 31 décembre 2022 ;

ATTENDU QU' en vertu de l'article 4 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, chapitre C-47.1), les municipalités locales ont la compétence dans le domaine de l'environnement et qu'elles peuvent déléguer tout ou une partie des activités du domaine de la gestion des matières résiduelles à la MRC (articles 569 et 578 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) et articles 29.5 et 29.6 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) ;

ATTENDU QUE que la gestion des contrats par les MRC dans le domaine de la gestion des matières résiduelles nécessite une délégation de compétence de la part des municipalités locales ;

ATTENDU QUE la possibilité pour une MRC de lancer des appels d'offres regroupés dans le domaine de la gestion des matières résiduelles et d'octroyer le contrat au nom des municipalités locales par la conclusion d'une entente de délégation de ces pouvoirs ;

ATTENDU QUE la municipalité du Canton de Havelock doit signifier son intérêt pour le lancement d'un appel d'offres regroupé avec la MRC du Haut-Saint-Laurent, à titre de « délégataire » pour octroyer un contrat de « la collecte, le transport et l'élimination des déchets domestiques »;

ATTENDU QUE la MRC du Haut-Saint-Laurent, à titre de « délégante », préparera les documents d'appels d'offres en collaboration avec les municipalités visées, à titre de « municipalité délégante »;

ATTENDU QUE la délégation se limite au processus d'appel d'offres et d'octroi de contrat, la municipalité du Canton de Havelock étant responsable du suivi de l'exécution ainsi que tous les autres aspects relatifs au contrat octroyé.

En conséquence, il est proposé par Christopher Sherrington
Appuyé par Gregg Edwards
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité du Canton de Havelock délègue à la MRC du Haut-Saint-Laurent le pouvoir de procéder au lancement d'appel d'offres et d'octroyer le contrat de « la collecte, le transport et l'élimination des déchets domestiques » en son nom ;

QUE la municipalité du Canton de Havelock sera seule et unique responsable du suivi de l'exécution ainsi que tous les autres aspects relatifs au contrat octroyé dans le cadre de la présente délégation.

ADOPTÉE

*Cette résolution est disponible en français seulement / This resolution is available in French only.

2022-10-260

10- CARTES CADEAUX ÉPICERIE – PERSONNES DANS LE BESOIN

ATTENDU QUE certain citoyen pourrait signifier leur besoin, plus particulièrement alimentaire en cette période financièrement difficile;

ATTENDU QUE le Conseil municipal souhaite être pro-actif si une telle situation se présente;

En conséquence, il est proposé par Gregg Edwards

Appuyé par Vivianne Bleau

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'AUTORISER l'achat de 3 cartes cadeaux de 100\$ pour nourriture et produits d'hygiène, excluant l'alcool, les loteries et les cigarettes en provenance d'épicerie choisies à la discrétion de la directrice générale.

D'OFFRIR une des cartes cadeaux si un citoyen mentionne être dans le besoin pour se nourrir, lui et sa famille.

ADOPTÉE

10 – GROCERY GIFT CARDS

WHEREAS some citizens may signify their need, especially for food in these financially difficult times;

WHEREAS City Council wishes to be proactive should such a situation arise;

Consequently, it is moved by Gregg Edwards

Seconded by Vivianne Bleau

And unanimously carried by the councillors present

TO AUTHORIZE the purchase of 3 gift cards of \$100 for food and hygiene products, excluding alcohol and cigarettes from grocery stores chosen at the discretion of the Director general.

TO OFFER one of the gift cards if a citizen mentions being in need of food for himself and his family.

ADOPTED

2022-10-261

11A- CONCOURS DE DÉCORATION DE CITROUILLE

CONSIDÉRANT QUE le mois d'octobre est synonyme de citrouille;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite organiser un concours participatif de décoration de citrouille divisé en deux catégories, moins de 18 ans et 18 ans et plus;

CONSIDÉRANT QUE les participants devront fournir une photo de leur citrouille décorée par courriel ainsi que les preuves justificatives de résidence et d'âge des participants;

CONSIDÉRANT QUE 2 cartes cadeaux de \$25.00 du magasin Dollorama seront tirées au sort par catégorie d'âge.

En conséquence, il est proposé par Vivianne Bleau

Appuyée par Gregg Edwards

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE LANCER la première édition du Concours de décoration de citrouille.

ADOPTÉE

11A – PUMPKIN DECORATING CONTEST

WHEREAS the month of October is synonymous with pumpkin;

WHEREAS the municipal council wishes to organize a participatory pumpkin decorating contest divided into two categories, under 18 years and 18 years and over;

WHEREAS participants will have to provide a photo of their decorated pumpkin by e-mail as well as proof of residence and age of the participants;

WHEREAS 2 gift cards of \$25.00 from the dollar store will be drawn by age category.

Therefore, it is moved by Vivianne Bleau

Seconded by Gregg Edwards

And unanimously carried by the councillors present

TO LAUNCH the first edition of the Pumpkin Decorating Contest.

ADOPTED

2022-10-262

12A– ROYAL CANADIAN LEGION ROYALE CANADIENNE - HEMMINGFORD

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal souhaite souligner la commémoration du Jour du Souvenir;

CONSIDÉRANT QUE la Légion Royale Canadienne de Hemmingford offre des couronnes de 20 pouces au coût de 90\$.

En conséquence, il est proposé par Gregg Edwards

Appuyé par Hélène Lavallée

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE COMMANDER une couronne de 20 pouces au coût de 90\$ pour la commémoration au coût de 90\$.

DE DEMANDER à Mme Lori Sutton Carroll pour la couronne.

ADOPTÉE

12A– ROYAL CANADIAN LEGION - HEMMINGFORD

WHEREAS the municipal council wishes to mark the commemoration of Remembrance Day;

WHEREAS the Royal Canadian Legion of Hemmingford offers wreaths of 20 inches at a cost of 90\$.

Consequently, it is moved by Gregg Edwards,

Seconded by Hélène Lavallée

And unanimously carried by the councillor present

TO ORDER a 20 inch wreath for the commemoration at a cost of 90\$.

TO ASK Mrs. Lori Sutton Carroll for the wreath.

ADOPTED

13-AFFAIRES DIVERSES / MISCELLANIOUS BUSINESS

2022-10-263

13A– TÉMOIGNAGE DE SYMPATHIE

CONSIDÉRANT QUE Mme Noella Laplante Lavallée citoyenne de Havelock décédée et mère de Hélène Lavallée conseillère;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite offrir un témoignage de sympathie pour les funérailles de la défunte.

En conséquence, il est proposé par Christopher Sherrington

Appuyé par Vivianne Bleau

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la directrice générale à effectuer un don de \$100.00 à la fondation des maladies du cœur et de l'AVC du Canada.

ADOPTÉE

12A- TOKEN OF SYMPATHY

WHEREAS Mrs. Noella Laplante Lavallée, citizen of Havelock, passed away and mother of councillor Hélène Lavallée;

WHEREAS Council wishes to offer a token of sympathy for the funeral of the deceased.

Consequently, it is moved by Christopher Sherrington,
Seconded by Vivianne Bleau
And unanimously carried by the councillor present

TO AUTHORIZE the Director General to make a donation of \$100.00 to the Heart and Stroke Foundation of Canada.

ADOPTED

14- PÉRIODE DE QUESTIONS / QUESTION PERIOD

Les citoyens présents dans la salle sont invités à tour de rôle à poser leurs questions au conseil municipal. / Citizens in the room are invited in turn to ask questions to the Municipal Council.

2022-10-264

15-FERMETURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Gregg Edwards,
Appuyée par Vivianne Bleau
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la séance soit levée à 20h51.

ADOPTÉE

15-CLOSURE OF THE MEETING

It is moved by Gregg Edwards
Seconded by Vivianne Bleau
And unanimously carried by the councillors present

That the meeting be adjourned at 08:51 p.m.

ADOPTED

Philippe Bourdeau
Maire suppléant
Pro-Mayor

Mylène Vincent
Directrice générale greffière-trésorière
Director General and Clerk-treasurer

Je, Philippe Bourdeau, maire suppléant de la Municipalité du Canton de Havelock, signe pour approbation, toutes les résolutions adoptées à la séance du 11 octobre 2022.

**En cas de contradiction entre la version française et la version anglaise du présent document, la version française prévaut. In the event of contradiction between the French and English version of this document, the French version prevails **